



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inscription sur les listes électorales

Question au Gouvernement n° 1998

Texte de la question

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

M. le président. La parole est à Mme Cécile Untermaier.

Mme Cécile Untermaier. Monsieur le ministre de l'intérieur, j'associe à ma question Hervé Saulignac et Michèle Victory dont le département a été particulièrement concerné par la question que je vais vous poser. Je tiens avant tout à remercier chaleureusement les maires, les conseillers municipaux, les bénévoles, les personnels administratifs qui se sont mobilisés dimanche dernier pour assurer le bon déroulement du scrutin.
(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupe SOC, LaREM et MODEM.)

Les règles d'inscription sur les listes électorales ont fait l'objet d'une réforme d'ampleur en 2016 ; le Conseil d'État a même évoqué, alors, une « révolution discrète ». C'est ainsi que l'INSEE s'est vu confier la gestion du répertoire électoral. Cette réforme a permis, outre l'inscription d'office d'un grand nombre de citoyens, de s'inscrire jusqu'à six semaines avant le scrutin, mettant donc un terme à la date butoir du 31 décembre. C'est ainsi que plus de 750 000 personnes ont été enregistrées entre le 1er janvier et le 31 mars 2019, preuve d'une réforme utile et soutenue par les Français.

L'échéance de 2019 avait été fixée en raison du travail titanesque de synchronisation que la réforme impliquait. Il s'agissait, dimanche dernier, de la première élection après l'instauration de ce répertoire électoral unique. Mais affluent, depuis, dans la presse locale, sur les réseaux sociaux mais aussi dans nos permanences, les témoignages de personnes qui ont dû rebrousser chemin parce que radiées, inscrites sous une identité erronée, ou introuvables sur les listes électorales. L'intervention des juges d'instance, débordés dans certains tribunaux, n'a répondu que trop partiellement à ces anomalies, au prix parfois de plusieurs heures d'attente.

Ces difficultés ne peuvent rester sous silence. L'exigence démocratique nous oblige à connaître les moyens déployés pour accompagner cette réforme, l'ampleur chiffrée et les raisons de ces dysfonctionnements.
(Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et LaREM.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Le texte voté en 2016 est le fruit d'une volonté transpartisane de modernisation. Il y a eu de vrais avantages à l'instauration du régime électoral unique – REU – prévu par cette loi Pochon-Warshmann, notamment, vous l'avez souligné, celui de pouvoir s'inscrire sur les listes électorales plus tard – le 31 mars, cette année. De même, alors que les communes communiquaient difficilement entre elles pour procéder aux radiations en cas de décès, de déménagement ou pour inscrire de nouveaux électeurs, nous disposons désormais d'un système directement géré par l'INSEE.

Comme tout changement, celui-ci a suscité des inquiétudes parfaitement légitimes. Certaines mairies ont dû s'adapter à de nouveaux logiciels, émettre de nouveau les cartes d'électeur. Il est vrai qu'on a noté des incompréhensions mais qui sont inhérentes au déploiement d'un dispositif de cette importance. J'ajoute qu'on pouvait vérifier sur le site service-public.fr si l'on était bien inscrit sur les listes électorales mais tout le monde n'a pas pensé à le faire – ce qui n'est évidemment pas un reproche.

Aussi, le jour du scrutin, certains électeurs n'ont-ils malheureusement pas pu voter parce qu'ils avaient été radiés des listes électorales. Or, sur 47,2 millions d'électeurs, seuls 2 000 – soit 0,004 % du corps électoral – ont été radiés en raison de l'impossibilité de les identifier. Il faut en outre tenir compte des modifications concernant l'état-civil, l'INSEE se prononçant sur l'état-civil de naissance ; c'est pourquoi j'ai envoyé une circulaire à tous les préfets, à destination des maires et des présidents des bureaux de vote, afin que les règles soient appliquées avec souplesse.

Nous établirons de ces dysfonctionnements un bilan précis, bilan qu'évidemment je vous communiquerai.
(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1998

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 mai 2019](#)